

ARRETÉ :

N° AR_047_2018

PUISAGE INTERDIT DANS LE BRAMONT ET LE TARN

Nous, Maire par intérim de la Commune d'Ispagnac, Lozère,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23,

Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et suivants,

Considérant l'accident survenu le 8 juin 2018 sur la RN 106 au lieu-dit Nozières - 48320 ISPAGNAC impliquant un camion citerne transportant du fioul domestique,

Considérant que ce fioul domestique s'est déversé dans les cours d'eau "Bramont" et "Tarn",

Considérant la présence de pollution avérée,

ARRETONS :

Article 1 : L'utilisation de l'eau provenant des cours d'eau "Bramont" et "Tarn" est formellement interdite à partir du lundi 11 juin 2018 à toute heure du jour et de la nuit, sur l'ensemble de la commune.

L'interdiction s'étend sur les usages connexes des eaux provenant de ces cours d'eau (arrosage des jardins / potagers, arrosage par aspersion des fruits et légumes ou tout autre végétal destiné à la consommation directe ou indirecte, remplissage des piscines,...).

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 3 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Mme la Préfète de la Lozère, M. le Sous-Préfet de la Lozère et à la Gendarmerie.

Article 5 : Mme le Maire par intérim et M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de Florac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois.

Article 7 : Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à ISPAGNAC, le 11 juin 2018,

Guyène PANTEL,
Maire par intérim



Acte rendu exécutoire le
11 JUIN 2018
et publication ou notification



11 JUIN 2018